

Élus en exercice : 14

Présents : 11

Représentés avec pouvoirs : 2

Absent (es) excusé(es) : 1

Quorum atteint

# COMMUNE DE LA FERTÉ-IMBAULT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le **DIX HUIT NOVEMBRE à DIX NEUF HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal de la commune de LA FERTE-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - Salle du Conseil – 41300 LA FERTE-IMBAULT - sous la présidence de **Madame Isabelle GASSELIN, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **12 Novembre 2021**

**Présents** : Mme Isabelle **GASSELIN** – Mme Stéphanie **VIALE** - M. Gérard **GATESOUBE** – Mme Pierrette **DUPRÉ** – Mme Maria-Victoria **DUGAND** - M. Jacky **GUÉPIN** - Mme Béatrice **LANGEVIN** – M. Damien **NASLIS** – Mme Anaïs **FERNANDES** – M. Armel **CHAUVEAU**- Mme Vénuzia **RÉSINA**

**Absents excusés avec pouvoirs** :

M. Pierre **SABROU** (Pouvoir à Mme. **Isabelle GASSELIN**)

M. Philippe **SCHINDLER** (Pouvoir à M. **Gérard GATESOUBE**)

**Absent (e-s) excusé (e-s)** : M. Mamadou **BALDÉ**

Avant de débiter la séance, Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une délibération n'a pas été mise à l'ordre du jour concernant la rétrocession des espaces communs du lotissement les Pellois III.

Elle demande à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à l'ajouter.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

❖ **ACCEPTE** que la délibération ci-dessus soit rajoutée.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

La séance a débuté à : **19h30**

Désignation du secrétaire de séance : **M. Gérard GATESOUBE**

#### 94-2021 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Octobre 2021

Le Compte rendu du Conseil municipal 20 octobre 2021 été transmis à l'ensemble des conseillers, préalablement à la séance.

Madame le Maire, propose aux membres du Conseil municipal présents ou représentés d'approuver la rédaction de ces documents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

## DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal du 20 Octobre 2021.

**POUR : 13**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

### 95-2021 – DÉMISSION DE LA 4<sup>ème</sup> ADJOINTE

Madame le Maire, informe l'Assemblée délibérante que Madame **Maria-Victoria DUGAND**, fait part de sa démission de son poste de 4<sup>ème</sup> adjointe, par lettre recommandée avec AR adressée par ses soins à La Sous-préfecture de ROMORANTIN-LANTHENAY en date du 30.09.2021.

Madame le Maire avise l'Assemblée délibérante que la démission de Madame **Maria-Victoria DUGAND** a été acceptée par la Sous-préfecture de ROMORANTIN-LANTHENAY par courrier du 27 Octobre 2021 reçu en mairie le 4 novembre 2021.

Madame **Maria-Victoria DUGAND** maintient ses fonctions au sein du Conseil municipal au poste de conseillère municipale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

## DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** la démission de Madame Maria-Victoria DUGAND de son poste de 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

**POUR : 13**

**CONTRE :**

**ABSTENTION**

### 96-2021 – ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE À LA DÉMISSION DE LA 4<sup>ème</sup> ADJOINTE AU MAIRE

#### ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à quatre ;  
Vu l'arrêté municipal n°45/2020 portant délégation de fonction du Maire à **Madame Maria-Victoria DUGAND 4<sup>ème</sup> adjointe**, déléguée pour exercer les fonctions dans les domaines suivants :

- ❖ Jumelage
- ❖ Fêtes & cérémonie
- ❖ Décorations, embellissement de la commune
- ❖ Commerce & artisanat
- ❖ Dans ladite commune.

Vu la lettre de démission de **Madame Maria-Victoria DUGAND** des fonctions de 4<sup>ème</sup> adjointe au maire adressée à la Sous-préfecture en lettre recommandée avec accusé-réception, en date du 30.09.2021 et acceptée par le représentant de l'Etat le 27 octobre 2021 réceptionnée le 4 novembre 2021 en mairie.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante de procéder au remplacement de madame Maria-Victoria DUGAND, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire,

Elle demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- 1. Sur le maintien du nombre d'adjoint conformément à la délibération**
- 2. Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :**

Le Conseil municipal peut décider que le candidat au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint occupera, dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant en application des articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT modifiés par la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019.

Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

**Par ...13.....voix POUR**

**Et.....0..... voix CONTRE, de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à quatre.**

Que les adjoints précédemment élus resteront dans leur rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Madame le Maire, rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. **Gérard GATESOUBE** a été désigné (e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ;

Il s'agit de **M. Damien NASLIS** et de **Mme Anaïs FERNANDES**

Madame le maire, appelle la candidature au poste de 4<sup>ème</sup> adjointe :

❖ **Madame Béatrice LANGEVIN** est candidate.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1<sup>er</sup> tour du scrutin sous la présidence de Madame Isabelle GASSELIN, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**Nombre de bulletins :.....13**

**Nombre de bulletins blancs ou nuls : .....1**

**Nombre de suffrages exprimés :.....13**

**Majorité absolue :.....12**

**Madame Béatrice LANGEVIN** a obtenu **12 (DOUZE)** voix et est donc proclamée **4ème Adjointe, et a été immédiatement installée.**

Le Conseil municipal, après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin,

**COMPTABILISE 13 (TREIZE)** suffrages exprimés pour **Madame Béatrice LANGEVIN**, soit l'unanimité des voix.

**PROCLAME** Madame **Béatrice LANGEVIN**, 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire de la Commune de LA FERTE-IMBAULT et la déclare immédiatement installée.

## **97-2021 – INDEMNITÉS NOUVEL ADJOINT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants :

Vu la délibération relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes ;  
Considérant l'élection du nouvel adjoint au 4ème rang du tableau des adjoints ;  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Considérant que le nouvel adjoint prendra la responsabilité de la commission :

- ❖ Jumelage
- ❖ Fêtes & cérémonies
- ❖ Décorations, embellissement de la Commune
- ❖ Commerce et artisanat

Elle assurera ses fonctions à compter de l'Arrêté de délégation de fonction.

Elle percevra une indemnité pour l'exercice effectif de la fonction de 4<sup>ème</sup> adjointe représentant **13,2 % (représentant maximal en % de l'indice brut terminal)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

### **DÉCIDE**

**D'AUTORISER** Madame **Béatrice LANGEVIN** à assurer ses fonctions à compter de l'Arrêté de délégation de fonction.

**DE FIXER** l'indemnité pour l'exercice de la fonction de 4<sup>ème</sup> adjointe représentant **13,2 % (représentant maximal en % de l'indice brut terminal)**

**POUR : 13      CONTRE :      ABSTENTION**

### **98-2021 – PERSONNEL – SUPPRESSION POSTE GARDE-CHAMPÊTRE**

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il y a lieu de supprimer le poste de garde-champêtre suite à la réorganisation des services techniques.

Il est rappelé également que compte-tenu de la prochaine disparition du cadre d'emploi des gardes-champêtres, le poste devient sans objet.

Madame le Maire propose de ne pas procéder au remplacement du garde champêtre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

### **DÉCIDE**

**ACCEPTÉ** la proposition de suppression définitive du poste de garde champêtre.

**POUR : 13      CONTRE :      ABSTENTION**

### **99-2021 – PERSONNEL – annulation délibération n°72 du 13.09.2021**

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que par délibération numéro 72-2021 du 13.09.2021, et pour une meilleure organisation des services techniques, le recrutement d'un (e) secrétaire de Mairie (homme ou femme) catégorie cadre B, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> expérimenté (e) – déclaration n° V041210900404851001 portée sur l'arrêté d'annulation n°21-058 visé par la Sous-préfecture de Loir-et-Cher en date du 16.11.2021.

Devant la difficulté à recruter dans le grade proposé, madame le Maire souhaite abaisser le recrutement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Elle propose d'annuler la délibération n°72-2021 du 13.09.2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

## DÉCIDE

**ACCEPTE** l'annulation de la délibération n°72 du 13.09.2021.

**POUR : 13                    CONTRE :                    ABSTENTION**

### 100-2021 – PERSONNEL ADMINISTRATIF

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que pour une meilleure

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que pour une meilleure organisation des services administratifs propose le recrutement **d'une secrétaire de mairie titulaire (homme ou femme) adjoint administratif principal de 1<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> expérimenté (e)** dans tous les domaines administratifs relevant de la compétence de la commune, et qui seront déterminés avec précision lors de l'établissement de la vacance de poste auprès du Centre de Gestion du Loir-et-Cher.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-3° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés

## DÉCIDE

**LA CRÉATION** du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du **1<sup>ER</sup> décembre 2021** d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade de la filière administrative à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

**D'AUTORISER**, Madame le Maire à signer tous documents y afférent

**POUR : 13                    CONTRE :                    ABSTENTION**

### 101-2021 – DÉCISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire fait part à l'Assemblée délibérante de la nécessité de procéder à des modifications du budget principal 2021 selon le tableau ci-dessous :

INTITULÉ	DIMINUTION SUR CREDITS ALLOUÉS			AUGMENTATION DES CRÉDITS		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Fêtes & cérémonies				6232		5 000,00
Personnel titulaire				6411		25 000,00
Fonctionnement dépenses		Solde	30 000,00			30 000,00
Remboursements sur rémunérations				6419		13 000,00
Locations de droits de chasse et de Pêche				7035		2 000,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation				7381		5 000,00
Emplois d'avenir				74712		10 000,00
Fonctionnement recettes		Solde	30 000,00			30 000,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

### DÉCIDE

**POUR : 13      CONTRE :      ABSTENTION**

#### **102-2021 – ASSISTANCE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (AMO) ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire demande l'Assemblée Délibérante de reporter l'objet de la délibération n°102-2021 lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

**Délibération reportée**

#### **103-2021 – DOTATIONS D'ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2022) DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Gérard GATESOUBE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, informe l'Assemblée délibérante

Qu'il y a lieu de pourvoir à la réhabilitation de l'éclairage public

Compte rendu du Conseil municipal du 18 Novembre 2021

Qu'il est nécessaire de déposer un dossier DETR 2022 pour cette réhabilitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** le dépôt de demande de subvention dans le cadre de la **DETR 2022** pour la réhabilitation de l'éclairage public,

**D'AUTORISER** madame le Maire, à signer tous les documents relatifs au dépôt du dossier.

**POUR : 13      CONTRE :      ABSTENTION**

### 104-2021 – DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE (DSR 2022)

Mme le Maire propose à l'Assemblée délibérante qu'une demande de subvention de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) fasse l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Conseil Départemental pour les travaux et le matériel inhérents à la Boulangerie.

Madame le Maire demande à l'organe délibérant de solliciter le Conseil départemental pour obtenir une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés

### DÉCIDE

**D'ACCEPTER** que Madame le Maire fasse les démarches nécessaires pour obtenir une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2022.

**POUR : 13      CONTRE :      ABSTENTION**

### 105-2021 – RÉTROCESSION

Monsieur **Gérard GATESOUBE**, 1<sup>er</sup> adjoint, informe l'Assemblée délibérante de la demande de la société **GMB LA LANDE** concernant la rétrocession des espaces communs de la tranche du lotissement des **PELLOIS III** conformément au cahier des charges, et ci-après dénommées.

- ❖ **Impasse des Saules (parcelle cadastrée section AR – 237)**
- ❖ **Impasse des Trembles (parcelle cadastrée section AR 224)**
- ❖ **Parcelles situées le long de la Lagune, parcelles cadastrées section AR -188-223-253-251-249)**

**Madame Anaïs FERNANDES** concernée, est sortie le temps de la délibération.

Après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## DÉCIDE

**DE DONNER** son accord et charge Madame le Maire de signer les actes de rétrocession

**POUR : 12      CONTRE :      ABSTENTION :**

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1. Question d'Armel CHAUVÉAU, conseiller, est-il prévu des battues administratives, car trop de sangliers entre Salbris et Selles-Saint-Denis –  
Réponse de Gérard GATESOUBE, il contact le lieutenant de Louveterie.
2. Marché de Noël (14 ou 15 exposants)
3. Soirée Beaujolais nouveau organisée vendredi 19.11.2021 par l'épicier et le boucher
4. Retour du Congrès des Maire (débrief)
5. Problème de stationnement de véhicules place des Tilleuls.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à : **20h10**

**Fait et affiché le 23 novembre 2021.**

**Le Maire**

**I. GASSELIN**

